

Le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées,
la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie,
la Banque des Territoires
et le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés® présentent le

FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS

DOSSIER DE CANDIDATURE

AXE 3 : faciliter l'accès à l'ingénierie
pour accélérer la transformation des
projets du territoire



soutenu par :



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



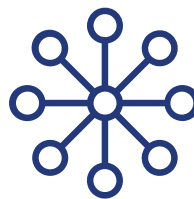
FACILITER L'ACCÈS À L'INGÉNIERIE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DES PROJETS DU TERRITOIRE



ÊTRE APPUYÉ DANS LA DÉFINITION DU CAHIER DES CHARGES



COMPRENDRE L'ÉCOSYSTÈME LOCAL POUR PRENDRE DES DÉCISIONS À TRAVERS L'ÉLABORATION D'UN PORTRAIT DE TERRITOIRE (HABITAT ET SANTÉ) ET BÉNÉFICIER D'UN BENCHMARK THÉMATIQUE



ÊTRE SOUTENU SUR LE MONTAGE (OPÉRATIONNEL, FINANCIER, JURIDIQUE, TECHNIQUE) DU PROJET





DOSSIER DE CANDIDATURE : **FONDS D'APPUI** **POUR DES TERRITOIRES** **INNOVANTS SENIORS**

Un dossier de candidature doit être envoyé par les collectivités à l'adresse :

accélérateur@rfvaa.com

Calendrier :

Date d'ouverture de l'appel à projets : **08 décembre 2021**

Candidatures continues

Échéances pour le dépôt des dossiers :

- **05 septembre 2022**
- **05 mars 2023**
- **05 septembre 2023**
- **05 novembre 2022**
- **05 juin 2023**
- **05 novembre 2023**

Le dossier de candidature est composé :

- D'une lettre d'intention signée par le(s) élu(s) du territoire, a in d'attester de la volonté politique sur le sujet ;
- De ce formulaire rempli détaillant le projet, le rétroplanning, les partenariats et le budget prévisionnel de l'action ;
- De toute pièce-jointe utile pour une meilleure compréhension du projet (devis, cahiers techniques, références du/des prestataires...) ;
- D'un RIB.

Lettre d'intention

Une lettre d'intention signée par le(s) élu(s) concerné(s) doit accompagner la candidature des territoires. Cette dernière doit permettre d'attester de la volonté politique de la collectivité et de l'articulation du projet porté par la collectivité avec la politique de l'âge locale et la stratégie de territoire dans son ensemble.



Nom de la collectivité :

Département dans lequel est située la collectivité :

Nature juridique de la collectivité :

Commune

Communauté de commune

Pays ou PETR

Communauté d'agglomération

CCAS ou CIAS
(lorsque le projet le justifie)

Communauté urbaine

Métropole

Nombre d'habitants :

Adhérent au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés :

Oui

En cours

Non

Élu référent pour le dossier :

Nom/Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

Professionnel référent pour le dossier :

Nom/Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

Personne dûment mandatée pour signer la convention (en cas de recevabilité de votre projet) :

Nom/Prénom :

Fonction :



Prestataire sollicité (Joindre devis, cahiers techniques, références du/des prestataires...) :

Organisme :

Étape méthodologique pour laquelle la bourse est sollicitée :

Après avoir obtenu un devis et un cahier technique de votre prestataire, choisir, sur la base de ce dernier, une catégorie dans la liste suivante (il vous sera possible de candidater sur d'autres catégories de cet Axe 3 à l'occasion d'une prochaine commission).

Catégorie 1C - Être appuyé dans la définition du cahier des charges :
subvention de 4 000 €

Catégorie 2C - Comprendre l'écosystème local pour prendre des décisions à travers l'élaboration d'un portrait de territoire (habitat et santé) et bénéficier d'un benchmark thématique : subvention de 4 000 € à 25 000 €

A minima est attendu un diagnostic approfondi et consolidé (sur la base d'une analyse documentaire et quelques entretiens). Ce dernier pourra être complété d'une démarche de concertation des parties prenantes, d'un benchmark...

Catégorie 3C - Être soutenu sur le montage (opérationnel, financier, juridique, technique) du projet : bourse de 4 000 € à 25 000 €

A minima est attendu une étude de faisabilité, une analyse des risques et une feuille de route opérationnelle.

En cas d'obtention de la bourse sollicitée, la collectivité retenue pourra, si elle le souhaite, inancer des étapes méthodologiques complémentaires en travaillant avec le même organisme ou en faisant appel à une autre structure. Elle pourra aussi, si elle le souhaite, déposer un nouveau dossier dans le cadre du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors dans le cadre des catégories suivantes.

Les collectivités lauréates de l'axe 3 du présent **fonds d'appui pour des territoires innovants seniors** pourront faire appel au prestataire de son choix.



Titre du projet :

Historique et émergence du projet : À quel besoin ce projet répond-il au vu des particularités de votre territoire ? Dans quel contexte l'idée a-t-elle émergé ?



Descriptif du projet : Décrire de façon plus précise votre besoin et la manière dont le **fonds d'appui pour des territoires innovants seniors** apporterait un soutien concret à la transformation de votre projet.



Étapes du projet et rétroplanning : Décrire les différentes étapes qui vont être nécessaires à l'élaboration du projet et sa pérennisation. (Contexte, création, préparation, organisation, mise en œuvre, suivi, évaluation...) avec des dates prévisionnelles.

Partenaires du projet :



Évaluation de l'action : (indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur lesquels reposera le bilan)

Budget prévisionnel du projet :

DÉPENSES

Montants en € TTC (prestataires, ressources internes, autres...)

TOTAL des dépenses :

SOURCES DE FINANCEMENT

Montants en € TTC (fonds d'appui, autofinancement, autres...)

TOTAL des sources de financement :

Le total des dépenses doit être égal au total des sources de financement.

En candidatant, la collectivité s'engage, si elle est retenue, à transmettre (dans les douze mois suivant la notification des résultats) :

- un bilan complet de l'action réalisée sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ;
- les livrables attendus ;
- un bilan financier de l'action réalisée comprenant la facture réglée au prestataire.

Pour les collectivités retenues, la moitié de la bourse sera versée au démarrage de l'action. Le solde restant sera versé après réception et validation des éléments de bilan.

FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS

un accélérateur d'innovations des
collectivités pour mieux vieillir

Renseignements :

Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés®

03 45 18 23 20

accélérateur@rfvaa.com



soutenu par :



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



**BANQUE des
TERRITOIRES**

